

Département de Seine et Marne
Commune de MAINCY

P

lan

L

ocal

d'Urbanisme

PIECE
4.1

DOCUMENT GRAPHIQUE
PLAN DE ZONAGE

Echelle : 1/5000
Novembre 2014

Commune de Maincy
PLU approuvé le : 17 Novembre 2014

Architectes-Urbanistes:
Letellier-Rivière (mandataire)
52 Rue St Georges
75009 Paris
Tel : 01.42.45.38.62
email : rivlet@wanadoo.fr

Dutertre & Associé(e)s (cotraitant)
9 Chemin du Moulin
77950 Voisenon
Tel : 01.64.64.01.74
email : reynes.dutertre@wanadoo.fr

N

Emplacements réservés			
N°	Bénéficiaire	Superficie approchée en m²	Destination
1	Commune de Maincy	2 845 m²	Création d'une bande plantée + liaison douce
2	Commune de Maincy	59 567 m²	Création d'une station d'épuration écologique + stationnement cimetière
3	Commune de Maincy	104 m²	Desserte publique
4	Commune de Maincy	2 555 m²	Création stationnement public
5	Commune de Maincy	10 m²	Création d'une liaison douce
6	Commune de Maincy	546 m²	Création d'une liaison douce
7	Commune de Maincy	23 452 m²	Création d'une plaine de jeux et de sport
8	Commune de Maincy	2 387 m²	Création d'une lisière plantée

LEGENDE PLU

LIMITE DE COMMUNE

LIMITE DE ZONE

ESPACES BOISES CLASSES

PROTECTION DES SITES
NATURELS : SITE CLASSE

PERIMETRE DE L'AVAP

PROTECTION DES LISIERES

PERIMETRE DE DROIT DE PREEMPTION
AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

ZONE BATI INONDABLE : INCONSTRUCTIBLE

ZONE BATI INONDABLE : CONSTRUCTIBLE
SOUS CONDITION

Elément du paysage à créer afin de contribuer au
renforcement des continuités écologique (TTVB) :
- HAIE

- BOSQUET

EMPLACEMENT RESERVE

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

BANDE INCONSTRUCTIBLE CONCERNEE PAR
L'ARTICLE L.111-1-4 DU CODE DE L'URBANISME

BANDE DE 30 METRES CONSTRUCTIBLE EN
ZONE UA

TERRAINS CULTIVES A PROTEGER
Article L 123-1-5-9° du code de l'urbanisme

SECTEURS D'ELEMENT DU PAYSAGE
Article L 123-1-5-7° du code de l'urbanisme

SECTEURS CONCERNES PAR LE BRUIT (arrêté
préfectoral 99 DAI 1 CV 102)